Envoyé en préfecture le 20/02/2020
Reçu en préfecture le 20/02/2020
Affiché le
ID : 001-200073286-20200217-20200217_3DCS-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20200217-3DCS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 17 février 2020

L'An deux mille vingt, le lundi dix-sept février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Bresse-Val de Saône, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle annexe de la Mairie à Pont-de-Veyle, sous la présidence de Henri GUILLERMIN.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(	Excusé(	Absent(
Arbigny	GRAS Daniel (T)			X
	SEVESTRE Marie-Hélène (S)			X
Asnières-Sur-Saône	WILLEMS Jean-Marc (T)	X		
	FONTIS Michel (S)			X
Bâgé la Ville	REPIQUET Dominique (T)		X	
	DIOCHON Éric (S)	X		
Bâgé le Chatel	THEVENOT Jean-Claude (T)		X	
	MALATERRE Jean-Louis (S)			X
Bey	GENTIL Michel (T)	X		
	CATHERIN Sébastien (S)			X
Biziat	BAGNE Michel (T)	X		
	AGATY Guillaume (S)			X
Boissey	TIRREAU Andrée (T)	X		
	PAUGET Grégory (S)		X	
Boz	JOUBERT-LAURENCIN Monique (T)			X
	COTE Monique (s)			X
Chanoz-Chatenay	OTTONELLO Brigitte (T)	X		
	MORANDAT Olivier (S)		X	
Chavannes / Reyssouze	MOREL Paul (T)	X		
	GAVAND Jean-Paul (S)		X	
Chaveyriat	JACQUET Claude (T)	X		
	RONGEAT Ghislaine (S)		X	
Chevroux	DEVEYLE Arnaud (T)			X
	BENOIT Jean-Pierre (S)	X		
Cormoranche	CHAPPELON Yves-Augustin (T)		X	
	MARTINET Christian (S)	X		
Crottet	PERRUCHE Daniel (T)			X
	LAURENT Joëlle (S)			X
Cruzilles-Les-Mépillat	LAY Christian (T)		X	
	PONCET Alain (S)			X
Dommartin	NOVE-JOSSERAND Michel (T)	X		
	FERRAND Virgile (S)		X	
Feilllens	DUBY Françoise (T)	X		
	MONTERRAT Guy (S)		X	
Gorrevod	GUILLERMIN Henri (T)	X		
	MALIN Jacques (S)	X		
Grièges	RENOUD Joëlle (T)		X	
	NAVORET Daniel (S)	X		
Laiz	ZANCANARO Yves (T)	X		
	BLOUZARD Robert (S)		X	

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(	Excusé(	Absent(
Manziat	COULON Arnaud (T)			X
	BOYAT Thierry (S)			X
Mézériat	ROBIN Etienne (T)		X	
	VOLATIER Leslie (S)			X
Ozan	FEYEUX René (T)			X
	LOHNER-ADLI Sylvain (S)			X
Perrex	DAUJAT Bernard (T)	X		
	GEINDRAU Guy (S)		X	
Pont de Vaux	COILLARD Philippe (T)	X		
	MAINGRET Martine (S)	X		
Pont de Veyle	MARQUOIS Michel (T)	X		
	MICHEL Luc (S)		X	
Replonges	VERNOUX Bertrand (T)	X		
	RETY Jean-Pierre (S)	X		
Reyssouze	PELUS Agnès (T)			X
Sermoyer	BOURCET Michèle (T)		X	
	PANCHOT Huguette (S)	X		
St André de Bâgé	BAUCHEREL Didier (T)	X		
	PLENARD Philippe (S)	X		
St André d'Huiriat	DUBOST Michel (T)	X		
	DOUVRES Dorian (S)		X	
St Bénigne	UNIA Emily (T)	X		
	GANDET Michel (S)	X		
St Cyr / Menthon	CHALTON Alain (T)			X
	FERNANDEZ Agapito (S)			X
St Etienne / Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre (T)	X		
	DOUVRE Christelle (S)			X
St Genis / Menthon	GREFFET Christophe (T)	X		
	BROCHAND Michel (S)		X	
St Jean / Veyle	DUPERRAY Agnès (T)			X
	GREZAUD Edmond (S)	X		
St Julien / Veyle	MAUGE Lionel (T)			X
	REVOL Serge (S)			X
Vésines	JULLIN Gilbert (T)		X	
Vonnas	CARJOT Jean-François (T)		X	
	GIVORD Jean-Louis (S)		X	

Envoi de la convocation : 11/02/2020
Affichage de la convocation : 11/02/2020
Nombre de délégués élus : 39
Nombre de délégués présents : 29
Nombre de délégués votants : 27

Pouvoir :
- M. CARJOT Jean-François est excusé : il donne pouvoir à M. JACQUET

Envoyé en préfecture le 20/02/2020
Reçu en préfecture le 20/02/2020
Affiché le
ID : 001-200073286-20200217-20200217_3DCS-DE

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT N-1 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes du syndicat. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La M14 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaitre un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (comptes 1068).

Suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif de 2019, les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement
La section de fonctionnement du budget Principal fait apparaitre un résultat cumulé excédentaire sur 2018 de 68 141 € €.
Il est constitué du résultat de l'exercice 2019 (titres émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-après.

Section d'investissement
La section d'investissement du budget Principal fait apparaitre un résultat déficitaire sur 2019 de 24 120 € €. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2019 cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-après.

Afin de définir l'affectation du résultat de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes.

La section d'investissement du budget Principal fait ainsi apparaitre un résultat de 62 935 € comme indiqué ci-après.

Détermination des résultats

		Investissement	Fonctionnement	Total
1	Recettes exercice N	65 319,00	126 168,63	191 487,63
2	Dépenses exercice N	89 970,00	101 682,25	191 652,25
I	Résultat de l'exercice (1-2)	*-24 651,00*	*24 486,38*	*-164,62*
II	Résultat antérieur	531,00	43 655,02	44 186,02
A	**Solde d'exécution (I + II)**	-24 120,00	68 141,40	44 021,40
3	Restes à réaliser Recettes N	132 000,00	0,00	132 000,00
4	Restes à réaliser Dépenses N	44 945,00	0,00	44 945,00
B	**Solde des restes à réaliser (3 + 4)**	**87 055,00**	**0,00**	**87 055,00**
	Résultat d'ensemble (A + B)	**62 935,00**	68 141,40	131 076,40

VU la nomenclature budgétaire et comptable M14,

VU les dispositions du CGCT,

VU le compte administratif 2019 du budget Principal,

Envoyé en préfecture le 20/02/2020
Reçu en préfecture le 20/02/2020
Affiché le
ID : 001-200073286-20200217-20200217_3DCS-DE

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement afin de couvrir le besoin de financement cumulé de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement – dépenses d'investissement au compte 001 : 24 120 € €,
- Report en recettes de fonctionnement au compte 002 - excédents de fonctionnement reportés : 68 141 €.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,
Henri GUILLERMIN.

Certifié exécutoire
Affiché le :
Transmis en Préfecture le :

SYNDICAT MIXTE
du SCoT
BRESSE-VAL de SAÔNE

Voies et délais de recours *: En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.*

Envoyé en préfecture le 20/02/2020
Reçu en préfecture le 20/02/2020
Affiché le
ID : 001-200073286-20200217-20200217_3DCS-DE